



Pantin, le 16 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CFTC écartée de la branche Chimie

Pour certaines organisations syndicales qui aujourd'hui refusent le dialogue social et qui se réjouissent de notre départ, nous faisons un constat amère sur les quelques mois qui viennent de secouer la branche Chimie.

La perte de représentativité de la CFTC a des conséquences très lourdes pour les salariés des industries chimiques.

Les prémices avaient déjà vu le jour lors de la réécriture de la convention collective à droit constant où, pour mémoire, seule la CFTC avait signé en totalité les relevés de décision qui auraient permis de pouvoir faire évoluer notre convention collective rédigée en 1952.

L'objectif poursuivi était de disposer d'une convention collective offrant une meilleure lisibilité et surtout d'un socle social rénové, afin d'écartier les difficultés d'interprétation, l'objectif étant d'afficher l'attractivité de celle-ci et d'assurer sa conformité à la législation et à la réglementation actuelle. Le groupe paritaire constitué pour ce travail avait pour objectif d'aboutir fin 2016.

A ce jour, après le départ de la délégation CFTC de la table des négociations, c'est avec regret que l'on constate une déliquescence de notre branche Chimie qui représente plus de 200 000 salariés ; voici l'image du syndicalisme qu'elle met en lumière.

Beaucoup de salariés ont voté pour ces 3 organisations syndicales, qu'ils ont malencontreusement positionnées devant la CFTC, nous les laissons méditer cette situation.

En conclusion, une organisation syndicale de salariés, dans un conteste délictueux, accepte de signer un accord salaire à minima dans la branche, à défaut de négociation apaisée.

Contact presse : Francis OROSCO - 06 09 41 10 31